

Iriscare - Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales

Niveau A - Médecin - Médecin expert - Département Politique des établissements de soins - Cellule médicale et paramédicale

Objectifs de la fonction

Le Médecin expert contribue, avec son expertise médicale, aux objectifs de la Cellule médicale et paramédicale du Département Politique des établissements de soins.

Les objectifs de la fonction sont :

- Gérer les aspects médicaux, en tenant compte des aspects infirmiers, au sein des institutions gérées par le Département ;
- Développer, sur le plan médical, des politiques en matière de prévention et hygiène, de gestion de crises infectieuses ou autres (canicule, ...) et de qualité des soins ;
- Soutenir les institutions pour la mise en place de ces politiques : mise à disposition d'outils, documents d'aide (plans d'actions, ...), organisation de journées d'étude, de formations, ... ;
- Donner des avis médicaux sur les plans de formation du personnel des institutions et services ;
- Spécifiquement pour les maisons de repos et maisons de repos et de soins (MR-MRS), participer à l'organisation d'un réseau de médecins coordinateurs et conseillers.

Contenu de la fonction

1. En tant qu'**expert**: dans le cadre de son domaine d'expertise (médecine et santé publique), rendre des avis à des organes internes et externes spécifiques, en ce qui concerne la politique des soins de santé au sein des institutions gérées par le Département, à partir notamment de la réglementation, de son application, de son interprétation ou de son adaptation, afin d'une part, de soutenir ces institutions pour la mise en place de ces politiques et de contribuer au développement général de la qualité des soins et, d'autre part, de concourir à améliorer l'intelligibilité et la cohérence de la législation des soins de santé.

Exemples de tâches :

- Donner des informations spécialisées, dans un (sous-) domaine d'expertise spécifique (domaine médical et santé publique), ceci tant en interne qu'en externe c'est à dire vis-à-vis des institutions gérées par le Département, vis à vis des partenaires, des Cabinets, ;
- Participer à des missions d'information, de soutien et d'évaluation dans les domaines concernés (médical et santé publique) vis-à-vis des institutions gérées par le Département et des partenaires ;
- Réaliser des évaluations et des analyses statistiques sommaires sur des données médicales et de santé publique et proposer des actions à prendre, si nécessaire ;
- Participer aux réunions des organes internes et externes dès lors qu'il est question de dossiers en lien avec l'aspect médical des compétences gérées par le Département ;
- Elaborer des avis internes et externes et en assurer le suivi.

3. En tant que **gestionnaire de connaissances** : rassembler et acquérir des connaissances, assurer le suivi des développements de celles-ci dans le (sous-) domaine d'expertise (médicale et santé publique) et participer, si besoin, aux réunions des organes consultatifs internes afin d'accroître sa propre expertise et celle de ses collègues, de la maintenir à jour et d'assurer un partage optimal des connaissances.

Exemples de tâches :

- Rechercher, centraliser et structurer les données médico-scientifiques et les nouveaux développements à partir des différentes sources spécialisées (littérature scientifique, associations scientifiques professionnelles, centres universitaires de recherche et d'enseignement, autres centres de recherches, ...)
- Rédiger des notes et des rapports sur la base des informations scientifiques existantes ;
- Organiser des réunions avec les collaborateurs directs de la cellule pour le transfert de connaissances et l'échange d'idées ;
- Suivre des formations de perfectionnement, assister à des séminaires, journées d'études, congrès, réunions de travail, etc.

4. En tant que **médecin** : fournir des avis et des renseignements spécialisés en ce qui concerne la spécialité médicale à des instances et personnes internes et externes afin de permettre à ces instances de prendre une décision sur base d'un avis fondé qui correspond à la réglementation et à la politique menée, ou de pouvoir aider à élaborer une réglementation nouvelle.

Exemples de tâches :

- Analyser, interpréter et synthétiser des données, ainsi que formuler et rédiger un avis médico-scientifique ;
- Participer et fournir une contribution de fond à des commissions, conseils et groupes de travail techniques et médicaux internes/externes ;
- Donner des avis lors de la rédaction ou de l'actualisation de la législation et de la réglementation ;
- Donner des avis médicaux aux patients, organismes assureurs bruxellois, etc. ;
- Rédiger des notes explicatives et des commentaires médico-techniques pour des arrêtés (élaborés par des juristes) relatifs à la nature technique de la matière ;
- Fournir des avis oraux et écrits lors de la rédaction de brochures sur des matières relatives à la santé et à la sécurité au travail.

5. En tant que **personne de contact** : pour les établissements et services relevant de la compétence du Département, en interaction avec le terrain, apporter une valeur ajoutée essentielle au développement et à la promotion de la qualité des soins, dans le domaine médical.

Exemples de tâches :

- Entretenir des relations avec les établissements et services relevant de la compétence du Département (exemples : maisons de repos, maisons de repos et de soins, centres pour personnes handicapées, centres de revalidation psycho sociale, ...)
- Veiller à la diffusion des recommandations d'Iriscare dans le domaine médical afin de contribuer à garantir la qualité des soins et la santé publique ;
- Répondre aux questions liées à la santé et à l'aide aux personnes gérées par la cellule, posées par les parties prenantes et des tiers (établissements de soins, médecins coordinateurs et conseillers, fédérations professionnelles, communautés et régions, etc.) et d'autres services administratifs d'Iriscare ou des Service du Collège Réuni de la Commission communautaire commune, dans le domaine médical ;
- Prendre tout contact utile avec les professionnels de santé, les directions et les cadres intermédiaires pour les activités du domaine médical en lien avec la santé et les soins de santé dans ces établissements, et répondre, dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée ainsi que des règles internes à Iriscare, aux demandes de renseignements à ce sujet, tant par téléphone que par écrit ;
- Informer et renseigner toute personne qui souhaite des informations relevant du domaine médical et concernant les matières liées à la santé et à l'aide aux personnes gérées par la cellule ;

- Remonter vers la cellule et la hiérarchie les informations en provenance du secteur médical.

6. En tant que **collaborateur de l'équipe** : adopter une attitude solidaire et contribuer à un esprit de groupe positif.

Exemples de tâches :

- Contribuer activement au fonctionnement dynamique de l'équipe ;
- Coopérer au sein de l'équipe, en contribuant à assurer une bonne répartition des tâches et en actualisant ses connaissances afin d'élargir son domaine d'expertise et la compétence de l'équipe.

Plus d'infos sur la fonction?

Monsieur Philippe Henry de Generet - Directeur

Tel : 02/435 62 69

Données d'identification de l'employeur

En raison de la sixième Réforme de l'État, la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale (Cocom) a obtenu de nouvelles compétences.

Le Collège réuni a décidé de confier un grand nombre de ces nouvelles compétences à Iriscare, le nouvel organisme bicommunautaire d'intérêt public (OIP).

Cet organisme :

- Gère la politique et le financement en matière de santé, plus précisément l'agrément et le financement des maisons de repos et de soins, des institutions pour personnes handicapées, des centres de révalidation ainsi que le financement des initiatives d'habitation protégée et des maisons de soins psychiatriques.
- Gère la politique et le financement en matière d'aide aux personnes en général et aux personnes âgées ou aux personnes handicapées en particulier (soins à domicile, allocations familiales, institutions pour personnes handicapées, aides à la mobilité, allocation d'aide aux personnes âgées).
- Pilote et finance les partenaires coopérants (les mutualités bruxelloises et les caisses d'allocations familiales).
- Chapeaute en outre Famiris, la caisse publique bruxelloise d'allocations familiales, qui paie des allocations familiales à 56.000 familles bruxelloises.

Iriscare entend intervenir comme point de contact accessible pour chaque Bruxellois et tous les professionnels bruxellois pour tout ce qui concerne la protection sociale à Bruxelles.

Vous avez à cœur de vous investir dans l'aide aux citoyens ?

Vous souhaitez contribuer de près à la mise en place d'une nouvelle institution bruxelloise ?

La fonction publique correspond à votre cadre de valeurs ?

Iriscare a besoin de vous !

Plus d'infos sur Iriscare via <http://www.iriscare.brussels/fr/>.

Diverses modalités

Vous serez engagé en tant que médecin.

À temps plein ou à temps partiel (au minimum à mi-temps).

Echelle de traitement A111 : 47.008,74 EUR brut annuel indexé. Une prime annuelle forfaitaire de 6.093,50 EUR est également octroyée. Une expérience utile dans le secteur public et jusqu'à dix ans d'expérience dans le secteur privé (ou en tant qu'indépendant) peuvent être pris en compte, sous réserve de la fourniture de pièces justificatives. Le médecin bénéficie d'une carrière plane avec une augmentation d'échelle de traitement tous les six ans : A111 - A112 - A113.

Avantages :

- possibilité de bénéficier d'une allocation de bilinguisme
- possibilités de suivre des formations (durant les heures de travail)
- assurance hospitalisation
- chèque-repas
- gratuité des transports en commun pour le trajet domicile-lieu de travail
- accessibilité aisée via les transports en commun
- possibilité de recevoir une prime pour les déplacements en vélo
- horaire flexible dans la prestation des 38h par semaine
- 35 jours de congé et 5 flexijours par an (à temps plein)
- télétravail
- prime de fin d'année
- pécule de vacances

Profil

1 poste vacant.

Diplôme exigé : master/licence en médecine. Les éventuelles équivalences de diplôme étranger doivent être acquises et transmises au plus tard à la date de clôture des candidatures.

Une formation complémentaire en santé publique est un atout.

La connaissance du néerlandais est un atout.

Seules les candidatures répondant aux conditions requises dans l'offre d'emploi (diplômes, expériences, compétences particulières,...) seront examinées en vue d'une éventuelle convocation à un entretien.

Epreuve de sélection

L'épreuve de sélection comprend un entretien oral devant un jury, d'une durée approximative de 60 minutes.

L'entretien oral vise à évaluer vos compétences par rapport aux exigences de la fonction, ainsi que votre motivation, vos intérêts et votre affinité avec le domaine d'activité.

L'épreuve de sélection sera organisée au 71/2 rue Belliard à 1040 Bruxelles.

Votre lettre de candidature et votre CV doivent être envoyés pour le 30 novembre 2020 au plus tard, à l'adresse e-mail suivante :

Direction RH & Adminal

E-mail: vorming-formation.hrm@iriscare.brussels

